



IMPRIMER,
c'est laisser une trace,
une empreinte sur une surface...

pas sur l'environnement

IMPRIM'VERT® :

Un engagement de résultat !

Tous les imprimeurs ayant obtenu cette marque ont mis en place des solutions prédéfinies permettant de réduire leurs impacts sur l'environnement.

IMPRIM'VERT® : UNE MARQUE RECONNUE

La marque professionnelle Imprim'Vert® a été créée en 1998 par la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Loir-et-Cher et la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat du Centre. Aujourd'hui, le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i), nouveau propriétaire de la marque, en assure l'harmonisation nationale.

En moins de 10 ans, avec l'aide des Chambres de Métiers et d'Artisanat, des Chambres de Commerce et d'Industrie et de leurs représentations nationales (APCM et ACFCI), de l'ADEME et de ses délégations régionales, des 6 Agences de l'Eau, de nombreux Conseils Régionaux, de la DCASPL, et des professionnels du secteur représentés par la FICG et ses syndicats régionaux, la marque a pu se déployer sur tout le territoire national et même au-delà (Benelux, Allemagne,...).

Grâce aussi au soutien apporté par les clients, privés et publics, des imprimeurs, c'est ainsi l'ensemble du secteur des Industries Graphiques qui a, très concrètement, amélioré sa situation environnementale. Ainsi fin 2007, plus de 1000 sites de production graphique auront mis en place des actions d'amélioration pour obtenir Imprim'Vert®.

IMPRIM'VERT® : UNE MARQUE ACCESSIBLE

Pour tout producteur d'imprimés, quel que soit le procédé :

- Offset
- Reprographie numérique
- Sérigraphie numérique grand format
- Flexographie
- Héliogravure

Pour toutes les entreprises implantées sur le territoire de l'Union Européenne

LE CAHIER DES CHARGES IMPRIM'VERT®, C'EST :

TROIS CRITÈRES :

- 1** L'élimination conforme des déchets dangereux :
 - Les fixateurs et révélateurs de plaques et de films usagés,
 - les solvants de nettoyage usagés,
 - les chiffons d'essuyage,
 - les boîtes d'encre vides,
 - les cartouches d'encre et les toners
 - les déchets liquides et pâteux (encres, huiles, vernis,...),

- les solutions de mouillage usagées,
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (néons, ordinateurs hors d'usage, ...)

2 La sécurisation des stockages des produits liquides dangereux (neufs et déchets)

3 La garantie de non utilisation de produits étiquetés « toxiques »

UN ENGAGEMENT :

- Sensibilisation environnementale en cas d'accueil du public

IMPRIM'VERT® : UNE AMÉLIORATION CONTINUE

- Un nouveau propriétaire : le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i), qui a en charge la gestion de la marque au niveau national
- Un cahier des charges harmonisé au niveau national, et régulièrement actualisé (ajout des DEEE, engagement à sensibiliser la clientèle et le public)
- Des nouveaux outils de communication :
 - Un site Internet entièrement dédié à la marque avec notamment : la liste officielle nationale des imprimeurs ayant obtenu la marque Imprim'Vert, la liste des référents Imprim'Vert sur toute la France, l'actualité de la marque, ...
 - Un logo millésimé, un logo stylisé pouvant être apposé sur vos documents
 - Un nouveau diplôme « officiel »

EN RÉSUMÉ, IMPRIM'VERT®, C'EST :

- Un réseau composé de plus d'une centaine de chargés de mission environnement formés aux Industries Graphiques en Chambres de Métiers et d'Artisanat et Chambres de Commerce et d'Industrie : les référents Imprim'Vert®.
- La mise en place d'actions concrètes au sein de l'imprimerie permettant une réduction des impacts environnementaux.
- Un engagement de résultat garanti par un cahier des charges unique et national, et par un règlement d'usage de la marque.

POURQUOI FAIRE APPEL A UN IMPRIMEUR IMPRIM'VERT®

VOUS SOUHAITEZ :

- effectuer des achats responsables qui préservent l'environnement,
- renforcer les valeurs éco-citoyennes de votre collectivité, administration ou entreprise et les faire connaître en apposant la marque Imprim'Vert® sur vos documents,
- valoriser les imprimeurs impliqués dans la démarche,

ALORS FAITES APPEL À UN IMPRIMEUR IMPRIM'VERT®!

De plus, la très grande majorité des entreprises Imprim'Vert® ayant su développer des actions environnementales qui leur sont propres, n'hésitez pas à les interroger dès la conception de vos projets d'impression, elles pourront utilement vous conseiller !

IMPRIM'VERT® : UNE ORGANISATION FORMALISÉE GARANTE DE SA CRÉDIBILITÉ

Un comité consultatif national Imprim'Vert® a été mis en place. Ce comité est composé de :

- La Direction du Commerce, de l'Artisanat des Services et des Professions Libérales (DCASPL)
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
- Les 6 Agences de l'Eau
- L'Assemblée Permanente des Chambres

de Métiers et de l'Artisanat (APCM)

- L'Assemblée Française des Chambres de Commerce et d'Industrie (ACFCI)
- L'Institut Supérieur des Métiers (ISM)
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher
- La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre
- Le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i)

Ce comité qui se réunit au moins une fois par an, a pour mission d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre. Seul ce comité est habilité à faire évoluer le cahier des charges Imprim'Vert.

Le référent Imprim'Vert®, généralement chargé de mission consulaire, réalise obligatoirement une visite du site avant la demande d'attribution.

Sur la base du dossier de demande d'attribution réalisé par ce référent, la marque Imprim'Vert® est attribuée par les comités d'attribution régionaux ou par le comité d'attribution national.

L'attribution de la marque est valable pour une année civile, le renouvellement se fait par la suite sur dossier, néanmoins la troisième année une visite de vérification est imposée.